

COMPTE-RENDU

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)

Mardi 17 novembre 2020

Membres présents	Membres absents et/ou excusés
<ul style="list-style-type: none">• M. Delavant, FGMM-CFDT• M. Michalski, CFE-CGC• Mme Besson, Snefcca, Présidente• Mme Mascaro, Snefcca,• M. Poiret, Snefcca• M. Maison, Snefcca• Mme Bernhardt, Snefcca,• Mme Peres, Snefcca• M. Ben Sadia, Snefcca,• Mme Coblence, Snefcca	<ul style="list-style-type: none">• M. Rivière, CFE-CGC• M. Gros, FGMM-CFDT• M. Cordray, FTM-CGT• M. Gavilan, FTM-CGT• M. Mazeau, FO – Vice-Président• Mme Capart, FO• M. Carré, Snefcca• Mme Noton, Snefcca,• M. Gillet, Snefcca,
Membres invités	
<ul style="list-style-type: none">• Mme Blondel, OPCO EP	<ul style="list-style-type: none">• M. Mauduit, OPCO EP
CPNEFP	Ordre du jour
<p>Mardi 17 novembre 2020 14 heures – 17 h 30</p> <p>VISIOCONFERENCE</p>	<ul style="list-style-type: none">- Validation du compte-rendu de la CPNEFP du 2 juillet 2020,- Bilan d'activité de la Branche pour 2019,- Coût Contrat Apprentissage – diplôme Licence Pro RNCP 30076 (suite rejet France Compétences du 15/10/2020)- Priorités d'actions et projet de budget pour 2021 : PDC<50, Conventionnelle, AFEST, Formation Interne Accompagnée, Formation Tuteur & Maître d'apprentissage ;- Nouvelles offres de services de l'OPCO EP ;- Pro A : positionnement de la Branche ;- Point sur les actions menées par la Présidence de la CPNEFP :<ul style="list-style-type: none">- Plan Anti crise ;- AAP Soutien aux démarches prospectives Compétences ;- Appel d'offres Formation Branche – Point d'étape ;- Enquête Recrutement 2021 ;- Questions Diverses ;- Calendrier des réunions 2021.

Ouverture de la séance à 14 heures

Validation du compte-rendu de la CPNEFP du 2 juillet 2020

Le Compte rendu est validé à l'unanimité.

Présentation de l'activité de la Branche – Agefos PME 2019

E. Blondel commente le document de synthèse de l'année 2019 établi par l'Agefos PME. Elle souligne que la Branche est dynamique en matière d'engagement de formation professionnelle.

Quelques chiffres : 10,3 M€ de collecte totale – 1 725 entreprises répertoriées – 20 500 salariés formés – 6,3 M€ d'engagement financiers. Tous ces chiffres étant en progression depuis 2018.

On note un nombre élevé de contrat de professionnalisation en 2019. Les contrats d'apprentissage seront comptabilisés dès 2020. 440 stagiaires formés, en progression constante depuis 3 ans. Plus de 10 % des CProf. sont des formations techniques BTS FED. On relève 10 contrats « vision Pro » de Monteur Dépanneur Frigoriste.

Près de 40 k€ a été engagé pour former des salariés en tutorat pour accompagner des alternants (contrat Prof.). C'est un bon moyen pour fidéliser des salariés.

Les engagements financiers CPF sont élevés en 2019. Ils sont désormais gérés par la Caisse des Dépôts et Consignation. On note 99 stagiaires « autonome » et 130 « entreprise ». Le thème principal porte sur les Langues, quelle que soit l'origine du stagiaire.

S'agissant du **PDC<50**, on observe un nombre significatif de salariés formés (près de 5 000 personnes). Le 1/4 des entreprises cotisantes à l'OPCO EP ont envoyé au moins 1 salarié en formation en 2019. Sans surprise, les formations techniques, obligatoires ou non, sont les plus nombreuses. Pour rappel, l'engagement de l'OPCO couvre 90 % des frais pédagogiques.

Concernant la **contribution conventionnelle**, on a 1 720 entreprises adhérentes avec 820 stagiaires financés, sur les mêmes thématiques prioritaires. Les reports liés au non engagement sont élevés : près de 650 k€ par an. La Branche dispose d'un budget de 2,4 M€ pour 2020. La Branche devra se positionner sur les dépenses à financer sur cette ligne budgétaire pour 2021.

L'avenant conventionnel signé en novembre 2019 a été étendu le 16 novembre 2020 ; il prolonge la contribution conventionnelle pour 2 années, sur les masses salariales 19 & 20. Le sujet se posera à nouveau pour la collecte 22 sur la MS 21. Le collecteur de la contribution conventionnelle n'est toujours pas connu, le sujet est en discussion à la DGEFP. La SPP du 2 décembre devra demander des éléments de chiffrage pour permettre à la Branche de se positionner sur les cotisations conventionnelles à renégocier.

Coût contrat d'apprentissage suite à la décision de France Compétences

Nous avons reçu une décision de France Compétences (délibération n°2020-10-99 du 15 octobre 2020) rejetant la position retenue en juillet dernier sur le chiffrage de la Licence pro **RNCP 30076 INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DE CONDITIONNEMENT D'AIR (FICHE NATIONALE)**.

Afin de respecter la recommandation émise par FC, la CPNEFP décide de retenir le niveau de prise en charge maximum toléré, soit **7 416 €** (contre 8 000 préalablement).

Compte rendu CPNEFP - 17 novembre 2020

Syndicat National des Entreprises du Froid, des Équipements de Cuisines professionnelles et du Conditionnement de l'Air.

Priorités d'actions pour 2021 et projet de budget à soumettre en SPP

La CPNEFP doit décider des thèmes qu'elle retient pour l'année 2021 en vue de leur budgétisation lors de la SPP du 2 décembre. Pour information, compte tenu des délais imposés par l'OPCO EP nous demandant de lui préciser les thèmes de formations retenus pour 2021 et leur chiffrage, un courrier d'attente a été envoyé afin que la Branche puisse s'aligner sur les niveaux interprofessionnels de prise en charge votés par le CA de l'OPCO EP, pour le 1^{er} trimestre 2021.

1/Plan de Développement des Compétences <50 salariés

Pour rappel, en 2020, les formations sont financées à hauteur de 90 % du coût pédagogique (CP). Les salaires sont pris à hauteur de 8 € de l'heure. Attention, ces montants sont valables hors Plan Anti Crise COVID 19. Pour 2021, le CA de l'OPCO demande une convergence des barèmes qui sera exprimée en €/heure et non plus en % du CP. Le budget qui est alloué à la Branche est fixé désormais par France Compétences.

E. Blondel précise qu'il sera possible d'ajuster les barèmes que la profession définira, en cours d'année 2021.

Les thèmes retenus pour 2021, répartis selon 3 catégories, sont les suivants avec le chiffrage proposé :

1/Formations transverses : coût horaire plafonné demandé à la SPP HT 30 euros/ heure

- Administrative (bureautique)
- Commerciales et relation client
- Communication
- Santé au travail
- Droit et Finances
- Langues
- Logiciels & Progiciels (hors CAO/PAO/DAO)
- Management
- Tutorat (hors alternance)

2/Formations Métiers - Formations Environnementales spécifiques : coût horaire plafonné demandé à la SPP HT 80 euros/ heure

- CO₂
- Hydrocarbures
- A2L
- Qualification Brasure

3/Formations Métiers – autres : coût horaire plafonné demandé à la SPP HT 50 euros/ heure

En cas de dépassement du budget alloué à la Branche durant l'année 2021, la CPNEFP demandera que les fonds de la contribution conventionnelle soient mobilisés pour pérenniser ce niveau d'engagement financier.

En outre, la CPNEFP valide qu'il sera appliqué, par entreprise, un **plafonnement de prise en charge à hauteur de 15 000 €** pour les seules formations non diplômantes, sans distinction de taille d'entreprise. Cette décision pourra être révisée en cas de dérive du budget, au 2nd semestre 2021.

2/AFEST et Formation Interne Accompagnée (financement sur le PDC <50)

AFEST : La CPNEFP reconnaît l'intérêt de ce type de modalité de formation pour la Branche. C'est idéal pour favoriser le transfert de compétence en interne, notamment dans les TPE. C'est important quand une Branche est confrontée à une pénurie de main d'œuvre récurrente. La formation se déroule sur le poste de travail, dans l'entreprise.

L'OPCO EP accompagne les entreprises via un coach externe qui aide à la mise en place de la pédagogie dans l'entreprise. Le coach va outiller le tuteur.

Le financement est assuré sur le PDC<50, à hauteur de 2 400 € pour le coach externe et 420 € par salarié formé.

Compte rendu CPNEFP - 17 novembre 2020

Syndicat National des Entreprises du Froid, des Équipements de Cuisines professionnelles et du Conditionnement de l'Air.

Formation Interne Accompagnée : Dans ce type de formation, un consultant externe vient faire une formation directement dans l'entreprise, en complément des salariés de l'entreprise qui vont animer les formations internes. C'est un formateur occasionnel qui est financé à hauteur de 2 400 €.

Les salaires des salariés animateurs sont pris en charge ainsi que ceux des salariés formés (base 12 €/h).

La CPNEFP est favorable à ce nouveau mode d'action de formation.

3/ PDC – Budget conventionnel

La CPNEFP décide de proposer les mêmes niveaux de prise en charge que ceux demandés sur le PDC<50. Cette décision est valable pour le 1^{er} semestre 2021 et pourra être révisée en fonction de la consommation. En absence de dérive financière, les règles proposées seront maintenues.

En outre, la CPNEFP valide qu'il sera appliqué, par entreprise, un **plafonnement à hauteur 120 % du niveau de la contribution conventionnelle** de l'entreprise, pour les entreprises de 50 à 299 salariés. Cette décision pourra être révisée en cas de dérive du budget, au 2nd semestre 2021.

En complément de la prise en charge des formations sur la contribution Conventionnelle, la CPNEFP valide la proposition de l'OPCO EP de mobiliser la conventionnelle (fonds privés) pour cofinancer les actions de formations bénéficiant des fonds FNE, FSE et autres aides publiques, pour toutes les entreprises < 300 salariés.

4/ Alternance

a/La CPNEFP doit se positionner sur la projection du **nombre de contrats en alternance** pour 2021 établie par l'OPCO EP à fin septembre 20 :

Nbre de contrats d'apprentissage :	1 023	Atterrissage 2020 : 800	Projection 2021 : 900
Nbre de contrats de pro :	221	Atterrissage 2020 : 230	Projection 2021 : 280

Ce chiffrage prévisionnel est validé par la CPNEFP.

La Branche confirme que le **Titre Professionnel proposé par l'IFFI « Responsable en Conception, Mise en place et maintenance des Installations frigorifiques et climatiques »** (RNCP 4542) soit maintenu à hauteur de **14 €/H**.

b/La CPNEFP doit se positionner sur la prise en charge des **formations tutorales** (Apprentissage et Professionnalisation).

Attention, tous les contrats ne pourront pas bénéficier des financements. Pour mémoire, en 2020 : 15€/pour la formation pédagogique du tuteur, 1 380 € pour l'aide à la mission tutorale.

La CPNEFP poursuit sa réflexion sur l'attribution et les modalités de versement de l'aide à la mission tutorale en 2021. Ce financement qui est assis sur la ligne Conventionnelle pourrait être le suivant : **230 €/mois pendant 3 mois**, sans distinction ni de niveau de diplôme, ni de nombre d'apprentis déjà formés, au lieu de 1 380 euros par entreprise en 2020.

c/Dispositif Contrat de professionnalisation / Vision Pro : 140 stagiaires ont suivi ce dispositif d'alternance particulier.

La Branche réaffirme son engagement pour ce dispositif particulier d'alternance et demande à ce qu'il soit toujours inscrit dans les priorités de la Branche.

Compte rendu CPNEFP - 17 novembre 2020

Syndicat National des Entreprises du Froid, des Équipements de Cuisines professionnelles et du Conditionnement de l'Air.

d/Dispositif POE C/I : La Branche renouvelle son intérêt pour ce dispositif de « pré-formation ». Aujourd'hui, plusieurs POEC sont lancés sur le territoire national. En Ile de France, le Snefcca est particulièrement engagé : il participe notamment à la révision du référentiel de formation.

Nouvelles offres de service de l'OPCO EP

E. Blondel détaille les nouvelles offres que propose l'OPCO EP en cette fin d'année 2020 pour les entreprises dans le cadre de la relance de l'activité. Cf Document joint à la convocation « *focus sur les nouveautés* ».

Il s'agit d'offres qui seront déployées sur tout le territoire, en appui avec les conseiller locaux de l'OPCO EP.

- Le Diagnostic Performance Reprise
- La formation interne accompagnée
- La Prestation conseil RH
- Le HUB de l'alternance, lancé le 18 novembre
- Des actions de formation 100 % en distanciel sur des thématiques transverses ouvertes à tous les salariés.

Dispositif Pro-A

Les formations éligibles à ce dispositif devront être définies. L'OPCO nous adressera une note d'opportunité pour définir ces formations prioritaires dans la Branche. Durée minimale : 150 heures.

Enquête sur les besoins en recrutement 2021

J. Mauduit prépare le questionnaire pour nous le soumettre début décembre 20. A la demande de la commission, le lancement de l'enquête est reculé à la fin du mois de janvier 2021.

Calendrier des réunions 2021

Les dates suivantes sont retenues : AM des 11 février, 15 juin, 15 septembre et 18 novembre 2021.

Projet de certification des diplômes, titres et CQP

La nouvelle commission de certification de l'OPCO souhaite recueillir le besoin des CPNEFP pour l'année 2021 afin de pouvoir les accompagner dans leurs besoins de réviser ou créer de nouvelles certifications, de construire les référentiels en Blocs de compétence.

La Commission souhaite créer une certification pour toutes les nouvelles technologies liées à l'environnement, aux nouveaux fluides... Elle demande également un appui pour le BTS FED et les CAP/BP.

Dossiers Entreprises : demande dérogatoire

- PERRIER André SAS : Validation à hauteur du montant de l'aide demandée, soit 2 599,07 €
- STEAM France : Validation à hauteur du montant de l'aide demandée, soit 8 198,60 €

Appel d'offres Formation

Un point d'étape est présenté. Le cabinet CALIX est le seul candidat recevable. Il sera auditionné le lendemain.

La séance est levée vers 17 heures 30.

Compte rendu CPNEFP - 17 novembre 2020

Syndicat National des Entreprises du Froid, des Équipements de Cuisines professionnelles et du Conditionnement de l'Air.